



Question sur la vente d'argent virtuel

Par **Kensaku**, le **27/06/2011 à 21:20**

Bonjour,rnrnJ'ai une question : je vends de l'argent virtuel pour le jeux dofus. Je risque quoi ? Je suis mineur et je n'ai pas 16 ans.rnrnNormalement c'est illégal mais je n'ai reçu aucune plainte.

Par **mimi493**, le **27/06/2011 à 21:24**

Le plus embêtant c'est quand vos parents recevront les redressements fiscaux (impôts sur le revenu, TVA non reversé) et pire, les redressements de l'URSSAF (vous ne payez pas, je suppose vos charges sociales)rnrnBref, non seulement des délits, mais surtout une somme d'argent qui pourra les endetter pour très longtemps. Arrêtez de jouer petit imbécile

Par **Kensaku**, le **27/06/2011 à 21:38**

Non car la tva est déjà prélevé, mon système de paiement c'est starpass donc normalement c'est net d'impôt, puis normalement à 16 ans j'ai le droit à un compte bancaire ou je peut faire des virement.

Par **Tisuisse**, le **28/06/2011 à 07:43**

Bonjour Kensaku,rnrnEn tant que mineur, tu n'as pas la capacité juridique pour pouvoir signer

un contrat. Si tu veux ouvrir un compte en banque sache que la signature de tes parents est obligatoire, que ce sont tes parents qui s'engagent, en ton nom, à éponger tes découverts, etc. et, en échange, tu ne pourras pas avoir de carnet de chèque avant tes 18 ans.rnrnEnfin, sur le droit des entreprises, sur le droit fiscal et comptable, ce sont tes parents qui restent seuls responsables de tes actes et de tes transactions. C'est dans ce sens que mimi t'a répondu. Par contre, sur le plan pénal, tu es majeur et c'est toi, et toi seul, qui risque une amende voire faire un petit tour en cellule.rnrnDonc, en conclusion, NON, cette activité t'est interdite.

Par **mimi493**, le **28/06/2011 à 08:22**

Net d'impôts ... ben voyons. Non, il faut que tes parents déclarent tes revenus avec les leurs et payent de l'IR en plusrnrnJe crois que tu ne comprends pas le système de TVA : tu la fais payer aux clients et ensuite tu dois la reverser à l'Etat (la fraude à la TVA ça coute cher)

Par **Kensaku**, le **28/06/2011 à 13:30**

Vous n'avez pas compris, comme moyen de paiement j'utilise starpass.fr.rnrnLa TVA est déjà prélevé quand le client paie et après un reversement par paypal.rnrnCe n'ai pas une question de TVA, surtout ce que je risque ?rnrnTout ça pour dire je paie déjà la TVA et d'autre taxe que l'état demande.rnrnNormalement si je reverse sur un compte il ne doit y avoir aucun soucis vu que les taxes sont déjà payé et que je reverse via paypal.

Par **corimaa**, le **28/06/2011 à 13:44**

Oui, mais il va bien falloir que tu declares tes revenus pour payer les impôts sur le revenu

Par **Kensaku**, le **28/06/2011 à 14:03**

Je suis mineur je risque pas de payé d'impôts, puis sur paypal c'est considéré comme gain de jeux sur casino en ligne donc c'est net d'impôts

Par **corimaa**, le **28/06/2011 à 14:48**

Quand on est mineur, ce sont les parents qui déclarent les revenus des enfants dans leur propre déclaration

Par **Kensaku**, le **28/06/2011 à 15:05**

Comment faire alors ?
Quand je touche des sous pour mon anniversaire ou que je fais les vendange je suis payé cash je mets sur mon compte et j'ai pas de problème.

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:38**

[citation]Quand je touche des sous pour mon anniversaire ou que je fais les vendange je suis payé cash je mets sur mon compte et j'ai pas de problème. [/citation] jusqu'au jour où vos parents auront un redressement fiscal.
[citation]sur paypal c'est considéré comme gain de jeux sur casino en ligne donc c'est net d'impôts [/citation] Paypal ne peut prendre cette décision. et donc le site où tu gagnes de l'argent a sa licence française pour avoir le droit de faire des jeux de hasard et d'argent ?
Je doute franchement que Starpas paye les charges sociales (CSG, CRDS notamment)